

**RAPPORT PAR UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
ACCREDITEE A DES FINS CONSULTATIVES
AUPRES DU COMITE CONCERNANT SA CONTRIBUTION
A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

**Date limite : 15 février 2023
pour examen en 2023**

Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

*Veillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous.
Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.*

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant le présent rapport

A.1.a. *Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.*

Kant in Vlaanderen VZW

A.1.b. *Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.*

Lace in Flanders - La dentelle en Flandre (KiV)

A.1.c. *Numéro d'accréditation de l'organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)*

NGO-90135

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l'adresse du siège.

Organisation : Kant in Vlaanderen VZW

Adresse : Dragonderstraat 21 – B 3300 Tienen, Belgique

Numéro de +32 477 55 85 51

téléphone :

Adresse électronique : info@kantinvlaanderen.be

Site Internet : www.kantinvlaanderen.be

Autres informations pertinentes :

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom complet, l'adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.

Titre (M./Mme, etc.) : Mme

Nom de famille : Peeters

Prénom : Ingrid

Institution/fonction : Présidente

Adresse : Spekestraat 45, B 3980 Tessenderlo, Belgique

Numéro de téléphone : +32 477 55 85 51

Adresse électronique : Ingrid.peeters@kantinvlaanderen.be

Autres informations pertinentes :

B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et international (Chapitre III et article 19 de la Convention, paragraphe 156 des Directives opérationnelles)¹

Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours contribuant aux huit thématiques du cadre global de résultats de la Convention², ainsi qu'à la préparation des rapports périodiques, des candidatures, des propositions et des demandes au titre des mécanismes de coopération internationale de la Convention. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.

1. Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses, le cas échéant.
2. Pour plus d'informations sur le cadre global de résultats, veuillez-vous référer au chapitre 8 des Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : <https://ich.unesco.org/fr/basic-texts-00503>.

B.1. *Décrivez la contribution de votre organisation au renforcement des **capacités institutionnelles et humaines** pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.*

Ne pas dépasser 250 mots

La sauvegarde du patrimoine immatériel de la dentelle est l'objectif principal de Kant in Vlaanderen (KiV). Dès sa création, KiV s'est donné pour objectif de contribuer par ses activités au développement et à la conservation du patrimoine culturel immatériel en matière de dentelle et des techniques associées. KiV développe diverses activités en fonction de l'assurance en collaboration avec un large éventail de parties prenantes qui s'engagent dans les mêmes domaines d'intérêt.

KiV est en dialogue permanent avec les acteurs liés à la communauté patrimoniale dentellière. Il s'agit d'un large réseau d'acteurs, chacun impliqué dans l'artisanat de la dentelle à son niveau. Outre les établissements d'enseignement subventionnés tels que les centres d'éducation des adultes et les écoles d'art, la communauté comprend également des écoles de dentelle locales, des associations et des dentellières individuelles. Centres d'expertise dans le domaine des activités patrimoniales FARO, l'Atelier du patrimoine immatériel, l'ETWIE, les Cellules du patrimoine et les Centres d'expertise font partie du réseau. L'opération se concrétise à travers différentes formes de communication : le site internet www.kantinvlaanderen.be, une newsletter numérique, les réseaux sociaux, la publication d'un magazine trimestriel.

KiV organise des activités éducatives permanentes sous forme de cours de formation et d'ateliers. KiV organise des projets de Journées du patrimoine avec des expositions et des démonstrations. KiV fournit une expertise aux collecteurs et aux dépositaires en matière d'identification et d'enregistrement. KiV entretient également des contacts internationaux avec des régions engagées dans le patrimoine de la dentelle.

B.2. *Décrivez la participation de votre organisation à des activités liées à la **transmission de et l'éducation** au patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

KiV a composé un cycle de formation modulaire nécessaire à la « Formation d'enseignant(e) et d'expert(e) dentellier (-ière) ». Cette formation a pour but de former des personnes qui ont les compétences nécessaires pour transmettre correctement les techniques dentellières dans les écoles, les organisations dentellières et les groupes dentelliers locaux. Ces personnes doivent également pouvoir être mobilisées pour identifier et enregistrer les dentelles et conseiller les musées et autres institutions de sauvegarde du patrimoine dentellier. Ce système modulaire est actuellement utilisé dans les cours de formation des enseignants existants et offre la possibilité de développer d'autres compétences dans les différentes disciplines de la dentelle. De nombreux ateliers sont organisés chaque année pour élargir et approfondir les connaissances des dentellières.

KiV fournit des conseils et un soutien aux établissements d'enseignement pour l'éducation des adultes et aux académies d'art en nommant des enseignants ayant une connaissance approfondie des techniques et des compétences de l'artisanat de la dentelle. Ils font également partie de jurys professionnels d'exams et de thèses dans les écoles d'art.

B.3. *Décrivez la participation de votre organisation à l'inventaire et à la recherche sur le patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

L'inventaire et l'identification constituent une partie importante de l'activité de KiV. Le patrimoine de dentelle des abbayes belges des Norbertines, réuni dans la maison d'archives de l'abbaye de Tongerlo, a été identifié et stocké dans du papier sans acide. Toutes les dentelles ont été photographiées et enregistrées.

KiV collabore aussi avec différents centres de sauvegarde comme PARCUM, centre d'expertise pour l'art et la culture religieux en Belgique. Le musée fait appel à l'expertise de KiV pour identifier les dentelles qui sont conservées à Parcum.

KiV gère également sa propre collection constituée du patrimoine des Sœurs Ursulines de Saint-Trond, des dons d'une importante famille de Catalogne et de divers particuliers.

En plus de la collection de dentelles, il existe également un nombre considérable d'outils et de matériaux didactiques. Cette collection très diversifiée est en cours d'identification, de photographie et d'enregistrement.

Les milieux locaux et les particuliers font régulièrement appel à l'expertise de KiV pour identifier les objets de collection.

Divers articles du magazine FILUM de KiV fournissent des informations détaillées sur les différents types de dentelle que les lecteurs intéressés peuvent utiliser eux-mêmes.

En 2023, un groupe d'étude "Identification de la dentelle" verra le jour. Ce groupe travaillera avec des personnes qui souhaitent approfondir les connaissances historiques et l'identification de la dentelle.

B.4. *Décrivez la participation de votre organisation à l'élaboration de politiques et mesures juridiques et administratives, pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

KiV a collaboré avec l'Agence de l'enseignement du Ministère assurant la qualité de l'Enseignement et de la formation à la rédaction d'un dossier établissant les qualifications professionnelles pour les artisans dentelliers pratiquant les disciplines suivantes : la dentelle au fuseau, la dentelle à l'aiguille, la dentelle de Liege. Ce dossier permet de déterminer les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'artisan dentellier. Le dossier a été reconnu et inscrit dans le règlement de l'éducation des adultes subsidié par le gouvernement Flamand.

B.5. Décrivez la participation de votre organisation à la promotion du **rôle du patrimoine culturel immatériel et de sa sauvegarde dans la société**. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.

Ne pas dépasser 250 mots

L'Atelier Patrimoine Immatériel a développé le site internet <https://immaterieelerfgoed.be>. Ce site Web donne un aperçu des organisations impliquées dans divers aspects du patrimoine immatériel. KiV fournit les informations relatives à la dentelle sur ce site.

KiV collabore également avec ETWIE, Centre d'expertise pour le patrimoine technique, scientifique et industriel. Au sein de cette organisation KiV participe à un groupe d'étude sur la terminologie de la dentelle. Ce groupe s'occupe de la structuration de la terminologie en rapport avec l'identification des œuvres de dentelle dans les collections des musées et institutions de stockage.

L'inventaire et l'identification constituent une partie importante de l'activité de KiV. Le patrimoine de dentelle des abbayes belges des Norbertines, réuni dans la maison d'archives de l'abbaye de Tongerlo, a été identifié et stocké.

KiV collabore aussi avec différents centres de sauvegarde comme PARCUM, centre d'expertise pour l'art et la culture religieux. Le musée fait appel à l'expertise de KiV pour identifier les dentelles.

KiV a organisé des moments de démonstration à l'occasion d'expositions importantes organisées par des institutions telles que Phoebus Foundation (fondation d'art à but philanthropique. La fondation acquiert des œuvres d'art, garantit une conservation et une gestion professionnelles) et le MOMU (Musée de la Mode, Anvers). Ainsi, le grand public peut se familiariser avec la technique de la dentelle. A ces occasions, l'opportunité est également donnée aux personnes intéressées d'essayer la technique.

Lors du congrès mondial de la dentelle de 2023, une conférence sera donnée sur l'importance des mesures de sauvegarde de la dentelle et de l'importance de la transmission des connaissances aux générations futures. Ce congrès réunira des dentellières du monde entier.

B.6. Décrivez la participation de votre organisation à la **sensibilisation** au patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.

Ne pas dépasser 250 mots

Chaque année, une «Journée du patrimoine» avec un thème commun est organisée en Flandre sous la direction de FARO, Centre de soutien flamand pour le patrimoine culturel. KiV lance chaque année un projet d'exposition en collaboration avec de nombreux partenaires tels que l'Académie des Beaux-Arts du Hageland, l'Académie de la dentelle de Gand, plusieurs associations locales, des artistes individuels. En plus des acteurs activement engagés dans le travail de la dentelle, des praticiens de diverses disciplines artistiques sont également impliqués. On leur demande de s'inspirer de la transparence de la dentelle. Un grand nombre de participants se sentent interpellés à participer à ce projet. Cela a conduit à des expositions de premier plan et de grande qualité. Ils suscitent l'intérêt du public dans le pays et à l'étranger et sont la preuve de l'impact du patrimoine de la dentelle sur la communauté. Des démonstrations de différentes disciplines de la dentelle seront également données lors de l'événement. Le public peut ainsi se familiariser avec les possibilités de l'artisanat d'art.

Les visiteurs peuvent suivre des ateliers d'initiation.

Le site www.kantinvlaanderen.be montre non seulement un aperçu des lieux où l'enseignement de la dentelle est organisé, mais aussi les emplacements des musées qui ont un patrimoine dentellier. Une liste des événements peut être consultée et est tenue à jour. La base de 'connaissances' donne un aperçu des types de dentelle pratiqués en Flandre.

Le magazine 'FILUM' contient des informations sur l'évolution de la dentelle traditionnelle et

contemporaine.

Des formations et ateliers sur l'artisanat sont annoncés en temps utile.

B.7. *Décrivez la participation de votre organisation à la facilitation de l'engagement des communautés, groupes et individus, ainsi que d'autres parties prenantes, pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.*

Ne pas dépasser 250 mots

En tant qu'organisation faïtière de la dentelle et des techniques associées, KiV développe des activités à destination de tous les acteurs, des praticiens individuels aux associations, établissements d'enseignement subventionnés, musées et centres de compétences. Les contacts se font via le site internet, le magazine Filum et la Newsletter.

En collaboration avec ETWIE, une enquête a été envoyée en 2021 au plus grand nombre possible d'intéressé(e)s. Les nombreuses réactions à ce sujet ont témoigné du large intérêt des parties prenantes. Cela a été une incitation à élargir les activités en se concentrant davantage sur les jeunes et en lançant des projets sur l'artisanat.

La connaissance de la terminologie de la dentelle et des types de dentelles apparaît insuffisante parmi le personnel des musées et les institutions de stockage, c'est pourquoi un groupe de travail sur l'uniformisation de la terminologie de la dentelle a été mis en place avec ETWIE.

Au sein de la communauté de la dentelle, il y a des experts qui ont une connaissance approfondie des techniques de la dentelle, de l'histoire de la dentelle et de l'évolution contemporaine. KiV fait appel à des experts expérimentés pour enseigner lors des différents modules de la formation des enseignants.

L'éducation des jeunes continue à retenir l'attention. Lors d'expositions et de manifestations patrimoniales, KiV organise des ateliers de techniques de base et met du matériel à disposition à cet effet. En interagissant avec des artisans expérimentés, les jeunes se familiarisent avec les nombreuses possibilités de l'artisanat d'art.

KiV met son expertise à la disposition des musées et autres institutions de stockage pour un soutien à l'identification et à l'enregistrement

B.8. *Décrivez l'engagement de votre organisation dans la coopération aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional ou international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris des initiatives telles que l'échange d'informations et d'expériences, et d'autres initiatives conjointes.*

Ne pas dépasser 250 mots

KiV est une organisation faïtière qui étend ses activités dans toute la région flamande et au-delà. Les ateliers et les stages sont ouverts aux étudiants d'autres pays. Il y a des étudiants des Pays-Bas, d'Allemagne et de la Région wallonne et de la Communauté germanophone. Le magazine Filum est envoyé dans plusieurs pays européens et en Nouvelle-Zélande. KiV est en consultation permanente avec des groupes parallèles à l'étranger qui s'engagent pour le même patrimoine, à savoir : les Pays-Bas, l'Allemagne, la France, l'Espagne, la Croatie et d'autres.

KiV gère un musée à Saint-Trond avec une collection de dentelles contemporaines et historiques. Le musée reçoit des visiteurs de tout le pays et de l'étranger. En 2018, lors du 'Congres mondial 'Living Lace', des visiteurs de différents pays sont venus visiter le site.

KiV est en contact avec OIDFA Organisation Internationale de la Dentelle au Fuseau et à l'Aiguille. OIDFA est une organisation mondiale qui organise une conférence tous les deux ans avec des participants de tous les continents. Une conférence en ligne et in situ aura lieu en 2023.

Lydia Mertens, présidente honoraire du KiV, donnera une conférence intitulée « Le patrimoine immatériel de la Dentelle dans le monde ». L'exposé porte sur les mesures de sécurité nécessaires au maintien des savoirs et du savoir-faire de l'artisanat dentellier dans le monde. Il est prévu que les participants des différents pays soient informés d'une proposition internationale d'inscription de l'artisanat de la dentelle sur la Liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

B.9. *Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation à la rédaction du rapport périodique national sur la mise en œuvre de la Convention.*

Ne pas dépasser 250 mots

Faire de la dentelle en Flandre fait partie de l'Inventaire flamand du patrimoine culturel immatériel et figure également sur le site officiel du service culturel de la Communauté flamande. <https://immaterieelerfgoed.be/>. Chaque année, ce site rend compte des mesures de sauvegarde prises en lien avec le côté patrimonial.

Ces dernières années, KiV s'est concentré sur l'artisanat. Un programme de formation a été lancé pour former des enseignants compétents capables de transmettre leurs connaissances professionnelles de manière structurée. Cela assure une continuité dans l'enseignement subventionné de la dentelle et dans les associations de manière qualitative. De nombreux ateliers sont organisés pour approfondir et élargir les compétences des enseignants et des managers.

Un groupe de travail est en cours de constitution pour recenser les dentelles historiques. L'objectif est de constituer un « réseau d'apprentissage » en collaboration avec des personnes d'horizons différents dans le domaine du textile afin d'enrichir et d'intensifier les connaissances des participants.

Un parcours est en cours d'élaboration pour initier les élèves du primaire au métier à travers des ateliers d'initiation donnés par des dentellières de leur région.

Dans le but de relancer la dentelle 'Saint-Trond', un livre est en cours de publication sur l'histoire et la pratique de ce type de dentelle.

La sensibilisation du public est assurée par de nombreuses actions telles que des expositions, des visites de travail et des moments de démonstration.

B.10. *Décrivez la participation de votre organisation dans la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou à la Liste représentative, des demandes d'assistance internationale ou des propositions de bonnes pratiques de sauvegarde.*

Ne pas dépasser 250 mots

KiV a entamé un processus de soumission d'une candidature pour la nomination de la "dentelle flamande" sur la Liste représentative du patrimoine immatériel de l'UNESCO. La dentelle est un artisanat d'art avec une histoire séculaire en Flandre et qui s'est répandu dans le monde entier au fil des années.

Le processus de soumission a été lancé en collaboration avec ETWIE (Centre d'expertise pour le patrimoine technique, industriel et scientifique) et avec des représentants d'académies d'art ainsi que de musées et d'organisations représentatives de la dentelle en Flandre. Au cours de la période préparatoire, un questionnaire a été envoyé à un grand nombre de parties prenantes. Cela a reçu plus de 500 réponses et des encouragements à postuler pour l'inclusion.

En conséquence, sur recommandation du Ministère de la Culture, le dépôt d'un dossier international est en cours de préparation. Lors de la préparation du dossier, avec ETWIE en tant que partenaire de soutien, des consultations seront organisées avec un groupe de participants de la communauté internationale du patrimoine de la dentelle aussi diversifié que possible.

Les actions concrètes suivantes sont prévues :

Lors du Congrès mondial de la dentelle de OIDFA en juillet 2023, des consultations auront lieu avec cette organisation mondiale. Pendant le congrès, une conférence est prévue sur la dentelle en tant que patrimoine immatériel mondial.

Courant 2023, une séance d'information sera mise en place en collaboration avec l'OIDFA, avec un focus sur l'objectif et les différentes étapes du processus, et les conséquences associées à une reconnaissance.

C. Coopération avec l'UNESCO

Votre organisation a-t-elle mené des activités en coopération avec l'UNESCO ? Si oui, veuillez cocher les cases correspondantes et fournir des informations dans le cadre ci-dessous.

- Coopération directe avec l'UNESCO (Siège et Bureaux hors-Siège)
- Activités pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO/de la Convention de 2003
- Coopération par le biais du réseau global des facilitateurs de la Convention de 2003
- Coopération avec les centres de catégorie 2
- Coopération avec les Commissions nationales pour l'UNESCO
- Coopération avec les Chaires UNESCO
- Soutien financier du Fonds pour le patrimoine culturel immatériel
- Soutien financier du Programme de participation
- Autres types de coopération

Ne pas dépasser 250 mots

KiV est prêt à mettre son expertise à la disposition du Comité.

D. Participation au travail du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

D.1 Votre organisation a-t-elle participé à des sessions du Comité ? Le cas échéant, précisez les sessions auxquelles vous avez assisté et si vous avez eu un rôle spécifique pendant ces réunions.

Ne pas dépasser 250 mots

D.2 Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (paragraphe 26 à 31 des Directives opérationnelles), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.

Ne pas dépasser 100 mots

D.3 De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (paragraphe 96 des Directives opérationnelles) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?

Ne pas dépasser 500 mots

E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (paragraphe 27 et 96 des Directives opérationnelles) :

E.1. Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire ?

Ne pas dépasser 250 mots

KiV a des membres dans son organisation qui sont compétents pour évaluer la viabilité d'un élément. Ils disposent des compétences nécessaires pour évaluer la fiabilité et l'adéquation d'un plan d'assurance. Ces personnes ont une connaissance approfondie du français et/ou de l'anglais. Il y a plusieurs personnes dans l'organisation qui maîtrisent parfaitement les deux langues et qui ont les connaissances et les compétences nécessaires dans divers domaines pour mettre leur expertise au service du comité.

E.2. Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du patrimoine culturel immatériel ? Décrivez vos expériences.

Ne pas dépasser 250 mots

L'expertise présente au sein du KiV ne se limite pas seulement à la dentelle, mais des personnes ayant une connaissance approfondie des textiles et des techniques textiles traditionnelles sont représentées dans l'organisation.

E.3. Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que des propositions ou des demandes.

Ne pas dépasser 250 mots

E.4. *Votre organisation a-t-elle de l'expérience dans la rédaction de textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire.*

Ne pas dépasser 250 mots

KiV a de l'expérience dans la rédaction de textes de synthèse. L'organisation a établi un dossier pour l'inscription de l'élément 'la fabrication de dentelle en Flandre' dans l'"Inventaire flamand du patrimoine culturel immatériel" et elle a aussi été chargée d'établir un dossier de demande d'inscription de la dentelle sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. KiV est responsable des rapports avec les gouvernements et les institutions. Plusieurs personnes au sein de l'organisation possèdent les compétences linguistiques nécessaires en anglais et en français.

E.5. *Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'appliquer une expérience locale à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*

Ne pas dépasser 250 mots

KiV est en contact permanent avec des organisations transfrontalières. Au fil des années, KiV a été invité à organiser des expositions et des projets liés à la dentelle historique et contemporaine :

- 2002 KiV a exposé des dentelles contemporaines à Barcelone
- 2008 KiV a réalisé un projet transfrontalier en dentelle contemporaine avec des artistes d'Allemagne, des Pays-Bas et de Belgique avec des expositions itinérantes à Bruxelles (BE), Cologne (DE) et Vianden (NL). Cette série d'expositions s'est conclue par un congrès. KiV a collaboré avec l'association nationale néerlandaise LOKK et avec le président du FAS, Forum Alte Spitze, un centre d'expertise allemand. La coordination était organisée par KiV.
- De 2009 jusqu'à 2017 Participation annuelle au Festival International de la Dentelle à Lepoglava Croatie
- 2010 Trésors humains vivants, projet révélateur sur le patrimoine culturel immatériel en Flandre inspiré du programme de l'UNESCO. KiV a participé au programme à Bruges : 'Sporen van Kant – van Oost tot West' (Traces de dentelle – d'Est et Ouest). Exposition de photos avec des dentellières de Bruges et de la République tchèque. KiV a établi des contacts avec les dentellières tchèques
- 2012 Exposition au Musée d'Areys de Mar (Espagne)
- Exposition 2017 à Vamberk (République Tchèque)

KiV a participé aux conférences de l'OIDFA dans divers pays européens et au Japon.

Le site et musée de la dentelle de Saint-Trond reçoit régulièrement la visite de visiteurs étrangers.

Des ateliers et des cours de formation sont suivis par des étudiants des Pays-Bas et d'autres pays européens.

F. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite (continuer à) faire partie du Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à la décision du Comité de maintenir l'accréditation de votre organisation.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

oui

non

G. Signature

Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de votre organisation.

Nom : Ingrid Peeters

Titre : Présidente

Date : 12/02/2023

Signature :

